

**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle

-----  
**ARRONDISSEMENT**  
Nancy

-----  
**CANTON**  
Nord-Toulois

Nombre	
de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

**Institutions et vie politique**  
**Intercommunalité 5.7**  
**N° 2026-07**

**OBJET**  
**Nomination des délégués**  
**intercommunaux Syndicat des**  
**Eaux du Trey**

**NOTA.** Le Maire certifie que la convocation du conseil a été faite le 21 mars 2026  
Le Maire, Patrice POIREL

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat des Eaux du Trey.

Le Conseil municipal désigne comme suit les membres titulaires et suppléants

**Syndicat des Eaux du Trey**  
Titulaire : \* MALMANCHE André  
Suppléant : \* BARBIER Franck

Voté à l'unanimité

La secrétaire



Commune de MARTINCOURT  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES**  
**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du 27 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Martincourt étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrice POIREL, Maire.

Etaient présents : les conseillers en exercice

Etaient absents excusés : MALMANCHE André

Etaient excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. ayant obtenu la majorité des suffrages, GROSSE Charlotte a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

*Patrice Poirel*

Pour extrait conforme,  
A Martincourt, le 27 mars 2026  
Le Maire,  
P.POIREL



**9**DEPARTEMENT  
Meurthe et Moselle  
-----  
ARRONDISSEMENT  
Nancy  
-----

CANTON  
Nord-Toulois

Nombre de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

**Institutions et vie politique**  
**Intercommunalité 5.7**  
**N° 2026-09**

**OBJET**  
**Nomination des délégués**  
**SDAA**

**NOTA.** Le Maire certifie que la convocation du conseil a été faite le 21 mars 2026  
Le Maire, Patrice POIREL

Commune de MARTINCOURT  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES**  
**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du 27 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Martincourt étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrice POIREL, Maire.

Etaient présents : les conseillers en exercice

Etaient absents excusés : MALMANCHE André

Etaient excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. ayant obtenu la majorité des suffrages, GROSSE Charlotte a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

*Patrice Poirel*

Vu l'articles L.5211-7 du Code Général des Collectivités locales

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe-et Moselle (SDAA 54) du 27 août 2008 , et notamment l'article 5

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2016 acceptant l'adhésion de la commune au SDAA 54

Considérant la candidature de Patrice POIREL pour être délégué titulaire au SDAA, le conseil municipal procède à l'élection

Suffrages exprimés : 6

Nombre de voix obtenues par Patrice POIREL :6

Monsieur Patrice POIREL est élu délégué titulaire

Considérant la candidature de Philippe DELAIRE pour être délégué suppléant au SDAA, le conseil municipal procède à l'élection

Suffrages exprimés : 6

Nombre de voix obtenues par Philippe DELAIRE :6

Monsieur Philippe DELAIRE est élu délégué suppléant

Voté à l'unanimité

La secrétaire

*[Signature]*

Pour extrait conforme,  
A Martincourt, le 27 mars 2026

*le Maire*  




**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle  
-----  
**ARRONDISSEMENT**  
Nancy  
-----  
**CANTON**  
Nord-Toulois

Nombre	
de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

**Institutions et vie politique**  
**Intercommunalité 5.7**  
**N° 2026-08**

**OBJET**  
**Nomination des délégués**  
**intercommunaux Syndicat**  
**Scolaire de la Vallée de l'Esch**

NOTA. Le Maire certifie que la convocation du conseil a été faite le 21 mars 2026  
Le Maire, Patrice POIREL

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat Scolaire de la Vallée de l'Esch

Le Conseil municipal désigne comme suit les membres titulaires et suppléants

**Syndicat Intercommunal Scolaire de la Vallée de l'Esch**  
Titulaire : \* CLEVENOT Coraline  
Suppléant : \* GROSSE Charlotte

Voté à l'unanimité

La secrétaire



Commune de MARTINCOURT  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES**  
**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du 27 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Martincourt étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrice POIREL, Maire.

Etaient présents : les conseillers en exercice

Etaient absents excusés : MALMANCHE André

Etaient excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. ayant obtenu la majorité des suffrages, GROSSE Charlotte a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Pour extrait conforme,  
A Martincourt, le 27 mars 2026  
Le Maire,  
P.POIREL



**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle  
-----  
**ARRONDISSEMENT**  
Nancy  
-----  
**CANTON**  
Nord-Toulois

Nombre de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

**Institutions et vie politique**  
**Intercommunalité 5.7**  
**N° 2026-10**

**OBJET**  
**Nomination des délégués**  
**PNRL**

NOTA. Le Maire certifie que la convocation du conseil a été faite le 21 mars 2026  
Le Maire, Patrice POIREL

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants de la commune auprès Parc Naturel Régional de Lorraine

Le Conseil municipal désigne comme suit les membres titulaires et suppléant

Titulaire : \* GROSSE Charlotte  
Suppléant : \* BERNARDÉ Sophie

Voté à l'unanimité

La secrétaire



Commune de MARTINCOURT  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES**  
**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du 27 mars 2026


L'an deux mil vingt-six le vingt-sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Martincourt étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrice POIREL, Maire.

Etaient présents : les conseillers en exercice

Etaient absents excusés : MALMANCHE André

Etaient excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. ayant obtenu la majorité des suffrages, GROSSE Charlotte a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Pour extrait conforme,  
A Martincourt, le 27 mars 2026  
Le Maire,  
P.POIREL



**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle  
-----  
**ARRONDISSEMENT**  
Nancy  
-----

**CANTON**  
Nord-Toulois

Nombre de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

**Institutions et vie politique**  
**Intercommunalité 5.7**  
**N° 2026-11**

**OBJET**  
**COMMISSION COMMUNALE**  
**DES IMPOTS**

**NOTA.** Le Maire certifie que la convocation du conseil a été faite le 21 mars 2026  
Le Maire, Patrice POIREL

Commune de MARTINCOURT  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES**  
**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du 27 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Martincourt étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrice POIREL, Maire.

Etaient présents : les conseillers en exercice

Etaient absents excusés : MALMANCHE André

Etaient excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. ayant obtenu la majorité des suffrages, GROSSE Charlotte a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

~\*~\*~\*~

Le Conseil Municipal  
Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts  
Considérant qu'il convient de soumettre au Directeur des Services Fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées de l'article 1650 sus-visé,  
Considérant que cette liste doit comporter au minimum vingt-quatre noms  
Propose la liste suivante :

- Commissaires titulaires : HAUDOT David, LEHE Jean-Marie, RICHTON Claude, DELAIRE Frédéric, BARON Jean-Claude, BARON Christian, BARBIER Franck, WATELET Jean-Luc, FANTES Pascal, DEMANGEON Didier, LECLERC Jennifer, MATEUS Axel
- Commissaires titulaires : GEORGE Damien, PERIDON Amandine, DAVEAU Alain, BASTIEN Jean-Philippe, PIERRE Lionel, GEORGE Marie-Christine, BARON Claude, GROSSE Julien, KAYL Pascale, RENARD Chantale, André MALMANCHE, RICHARD Natacha

Voté à l'unanimité

La secrétaire



Pour extrait conforme,  
A Martincourt, le 27 mars 2026  
Le Maire,  
P. POIREL



**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle  
-----  
**ARRONDISSEMENT**  
Nancy  
-----

**CANTON**  
Nord-Toulois

Nombre de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

**Institutions et vie politique**  
**Intercommunalité 5.7**  
**N° 2026-12**

**OBJET**

**COMMISSIONS  
COMMUNALES**

**NOTA.** Le Maire certifie que la convocation du conseil a été faite le 21 mars 2026  
Le Maire, Patrice POIREL

Commune de MARTINCOURT  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du 27 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Martincourt étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrice POIREL, Maire.

Etaient présents : les conseillers en exercice

Etaient absents excusés : MALMANCHE André

Etaient excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. ayant obtenu la majorité des suffrages, GROSSE Charlotte a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

*Patrice Poirel*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-21 et L2122-22,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de créer les commissions communales et d'en désigner les membres pour siéger au sein de ces commissions,

Après avoir procédé au vote, sont nommés dans les différentes commissions, le Maire étant membre d'office :

- Commissions travaux : Patrice POIREL, Philippe DELAIRE, Franck BARBIER
- Commissions finances : P.POIREL, P.DELAIRE, F.BARBIER, A.MALMANCHE, C.GROSSE, C.CLEVENOT, S.BERNADÉ
- Commission colonie : P.POIREL, P.DELAIRE, F.BARBIER, A.MALMANCHE, C.GROSSE, C.CLEVENOT, S.BERNADÉ
- Commission assainissement : Patrice POIREL, Philippe DELAIRE
- Commission bois : Patrice POIREL, Philippe DELAIRE
- Commission photovoltaïque : Patrice POIREL, Philippe DELAIRE, Franck BARBIER

Voté à l'unanimité

La secrétaire

*[Signature]*

Pour extrait conforme,  
A Martincourt, le 27 mars 2026  
Le Maire,  
P.POIREL



Commune de **MARTINCOURT**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
2026-06**

L'an 2026, le 27 mars, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la commune, sous la présidence de POIREL Patrice, son Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Date de convocation du Conseil : 21 mars 2026

Présents : les conseillers en exercice

Absents excusés : MALMACHE André

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Charlotte GROSSE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 4.72 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.13 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10.67 %

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 4.72 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.13%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10.67 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Voté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La secrétaire



Fait et délibéré à Martincourt, le 27 mars 2026

Le Maire  
P. POIREL

